

## Objet : Taux de change au 1<sup>er</sup> janvier 2019

---

Référence : 2019 - 2

Date : 09 janvier 2019

---

Direction juridique et de la réglementation nationale  
Département réglementation nationale

---

### Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

---

### Résumé :

#### Taux de change au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les taux de change au [1<sup>er</sup> janvier 2019](#) sont consultables dès à présent, sur notre site [www.legislation.cnav.fr](http://www.legislation.cnav.fr).

La mise à jour de ces barèmes est faite à partir des cours à fin de mois diffusés par la Banque de France.

**signé**

Renaud VILLARD